

ment à toutes les étapes de l'étude de cette mesure législative.

M. Prud'homme: Combien avez-vous payé pour votre voiture étrangère?

M. Broadbent: Comme cela arrive souvent, le député est mal informé. Je suis fier d'être le propriétaire d'une Pontiac fabriquée dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme j'espère pouvoir le démontrer dans mes remarques sur cet amendement, ce bill ne garantit certainement pas de l'emploi aux Canadiens. Il ne renferme aucune garantie de ce genre. C'est l'objectif formulé dans la mesure, mais rien ne garantit que nous obtiendrons ce résultat. Ce qu'on garantit, c'est le maintien des profits pour certaines entreprises qui pourront demander de l'aide.

A l'étape de l'étude au comité, j'ai présenté un amendement qui aurait au moins eu l'effet de réduire certains des pouvoirs discrétionnaires accordés à la Commission en exigeant que soit maintenu au moins à 80 p. 100 de son niveau l'emploi antérieur à la période d'aide. A mon avis, quelles que soient les critiques applicables au bill—il faudrait critiquer sérieusement cette misérable somme de 80 millions de dollars, mais cette question mise à part—si le bill renfermait une garantie assurant un contrôle efficace de la distribution des fonds, afin qu'ils servent au maintien des niveaux d'emploi, le Nouveau parti démocratique pourrait au moins en accepter le principe. Mais une telle disposition est totalement absente du bill.

Les porte-parole du gouvernement, y compris le ministre, à l'étape de l'étude au comité, ont rejeté une proposition visant à réduire le pouvoir discrétionnaire de la Commission et à fixer à 80 p. 100 le niveau de l'emploi, afin que des fonds ne soient pas accordés à une compagnie simplement pour qu'elle renouvelle ses biens d'équipement aux frais du public et licencie de nombreux travailleurs. Toutefois, je reviendrai dans un moment sur ce point. Je passe maintenant au dernier article du bill, dans le texte actuel. Il est ainsi conçu:

• (5.40 p.m.)

Le Ministre doit, dès que possible après la fin de chaque année financière, rédiger un rapport sur l'application de la présente loi au cours de cette année financière et le faire déposer devant le Parlement dès que la rédaction en est terminée ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite.

Qu'est-ce qui cloche dans cet article? Premièrement, c'est que le rapport sera annuel. On fera un rapport annuel sur l'application d'une mesure d'urgence, aux

[M. Broadbent.]

termes de laquelle on distribuera des millions de dollars des fonds publics à des sociétés privées. Je prétends qu'une telle disposition est insuffisante. Comme je le montrerais dans un moment, il faudrait que le Parlement soit informé de tous les détails, de façon régulière, et certainement plus fréquemment qu'une fois l'an. Alors, nous verrions l'effet de cette mesure législative que le gouvernement présente pour faire face à l'urgence économique actuelle. Bien sûr, un rapport annuel nous donnera énormément de temps pour constater ensuite ce qui laissait à désirer, mais ne nous permettra pas d'apprécier à mi-chemin les lacunes, notamment celles des niveaux d'emploi.

Voici le second point qui ne va pas avec le dernier article. On n'y parle nullement d'inclure la liste des entreprises qui toucheront cet argent. Si ce gouvernement persiste dans ses tendances habituelles, nous n'obtiendrons pas cette liste, même dans le rapport annuel. C'est une méthode que je trouve répréhensible pour la raison suivante: ces dernières années, le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, ont accordé des centaines de millions de dollars aux entreprises privées sans essayer sérieusement de quelque façon d'établir si cet argent allait profiter au public. Que je sache, aucune étude à cet effet n'a jamais été faite. Le ministre nous a souvent assuré, par de pieux espoirs, et des manifestations de bonne volonté, que les deniers publics ainsi dépensés à aider les entreprises privées auront d'une certaine façon des répercussions favorables et que nous en profiterons tous un jour ou l'autre.

Je renvoie le ministre à un article paru dans le *Canadian Forum* il y a environ deux mois, où on étudiait sérieusement la prodigalité dont fait preuve le gouvernement de l'Ontario dans son programme financier concernant les prêts pouvant faire l'objet d'une remise. Cet article révèle que le gouvernement de l'Ontario a accordé des millions de dollars aux entreprises privées sans que ceux-ci rapportent directement quoi que ce soit, ou à peu près rien, sous forme d'emploi, et ils ont encouragé très nettement une plus grande mainmise sur les entreprises canadiennes par les sociétés étrangères, tout particulièrement les sociétés américaines.

Je crois qu'il est temps que les services du ministre examinent les répercussions de ce genre d'aide qu'offre le gouvernement, de ce genre d'assistance sociale accordée aux sociétés, comme je l'ai déjà qualifié plus tôt. C'est une autre raison pour laquelle je m'oppose à l'article 21 sous sa forme actuelle. Il nous faut la liste des sociétés qui toucheront ces subventions, et il nous la faut tous les mois. Une telle liste nous révélerait ce qui suit. Je devrai consulter le rapport annuel, car je n'espère pas que le gouvernement accepte ma motion, mais je m'attends de découvrir que la plupart de cet argent sera donné à des sociétés à propriété étrangère. Cela me paraît le comble de l'ironie.